

Références à rappeler :

Contrat souscrit par : PATRICK

Exemplaire à
retourner signé

PROCES VERBAL DE TRANSACTION

ENTRÉ :

1/ M. ROGEE, titulaire peissant en qualité de représentant légal de l
F
Victime d'un accident survenu le 11/08/2007

2/ LA SOCIETE D'ASSURANCES

L'indemnité globale revenant à la victime est fixée à la somme de 372951 Euros.
Elle se détaille de la façon suivante :

- Perte de Gains Professionnels Actuels 11-08-07 AU 10-02-10, 30 mois x 271,40 (650 - ij 378,60)	:	8142	Euros
- Assistance Tierce Personne ; prise en charge 100% par le conseil général	:	NEANT	Euros
- Aménagement du véhicule	:	7404	Euros
- Perte de Gains Professionnels Futurs : salaire annuel 7800 - pension d'invalidité 4782, perte 3018 x 12.394 (Incliv part 42 ans jusqu'à 60 ans)	:	37405	Euros
- Déficit Fonctionnel Permanent (90 % X 3000 €)	:	270000	Euros
- Souffrances Endurées 6 / 7	:	20000	Euros
- Préjudice Esthétique Permanent 6 / 7	:	20000	Euros
- Préjudice d'Agrément	:	10000	Euros
TOTAL	:	372951	Euros
Dont 100 % à notre charge soit	:	372951	Euros
Provision (s) à déduire	:	15000	Euros
Solde définitif	:	357951	Euros

Cette transaction répare intégralement les préjudices subis par PATRICK et ce sous réserves
d'aggravation médicalement constatée découlant de cet accident.

A réception de l'indemnité, PATRICK déclare, libre de se retourner, par subrogation,
le cas échéant, contre tout tiers en vue de récupérer tout ou partie de l'indemnité.

LE BENEFICIAIRE

Le/...../.....

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé").